



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0363

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : SERL - Participation dans une société d'investissement dans le domaine de l'environnement, des économies d'énergie et des énergies renouvelables - Accord de la collectivité

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

Séance publique du 17 novembre 2008**Délibération n° 2008-0363**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **SERL - Participation dans une société d'investissement dans le domaine de l'environnement, des économies d'énergie et des énergies renouvelables - Accord de la collectivité**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL), dont la Communauté urbaine est actionnaire à 25 % du capital social, projette de prendre une participation au capital d'une société d'investissement dans le domaine de l'environnement, des économies d'énergies et des énergies renouvelables.

Cette structure poursuit l'objectif prioritaire d'implanter des centrales photovoltaïques à partir de capteurs installés sur des toits d'immeubles publics et privés dans l'optique de produire localement de l'électricité qui serait revendue à EDF dans le cadre du dispositif national.

Dans un second temps, cette structure pourrait envisager d'autres formes d'interventions comme des missions d'assistance aux réseaux de chaleur utilisant des énergies propres et renouvelables.

Concernant l'implantation de centrales photovoltaïques, une première application pourrait être mise en œuvre sur les toitures du nouvel Hôtel de Région, du musée des Confluences et des divers pôles de service confiés à la SERL ; l'objectif à 2 ans étant de réaliser environ 10 000 mètres carrés d'installations.

Les partenaires de ce projet sont des investisseurs (Caisse des dépôts et consignations, Dexia, Caisse d'Epargne Rhône-Alpes), des constructeurs et des opérateurs industriels pouvant ultérieurement apporter leurs contributions techniques et financières dans le cadre de filiales dédiées par projet.

La structure sera créée sous la forme d'une société anonyme simplifiée (SAS) avec un capital initial de 200 000 €, sur lequel la SERL se propose de prendre une part égale à 40 %, soit 80 000 €.

Le projet a été présenté au conseil d'administration de la SERL du 13 juin 2008. Cependant, conformément à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, la prise de participation d'une Sem dans le capital d'une société commerciale est subordonnée à un accord exprès préalable des collectivités territoriales disposant d'au moins un siège au conseil d'administration.

La Communauté urbaine, en tant qu'actionnaire de la SERL, doit donc donner son accord ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- dans le paragraphe commençant par "La structure sera créée sous la forme d'une société anonyme simplifiée (...)", il convient de remplacer :

"égale à 40 %, soit 80 000 €"

par :

"comprise entre 40 et 50 %".

- dans le DELIBERE, il convient de supprimer "par un apport initial de 80 000 € sur ses fonds propres" ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Autorise la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL) à participer au capital d'une société d'investissement dans le domaine de l'environnement, des économies d'énergies et des énergies renouvelables.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.